

LE PROJET D'ÉCOLE

L'école accueille les enfants tels qu'ils sont et « sans distinction ni refus de personne » sous réserve de l'acceptation du dit-contrat. Elle exige le respect de chaque individu et celui des règles dictées par l'établissement afin de garantir à chacun les conditions de sa réussite.

1. L'école Ste Anne :

L'école Sainte Anne est un établissement primaire catholique associé par contrat au service public d'enseignement. L'école accueille les enfants de la TPS au CM2. C'est un établissement sous tutelle diocésaine qui fait partie du réseau de St Quay-Portrieux regroupant 4 autres écoles.

2. Les textes de référence :

- Loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959, dite loi Debré, sur les rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privé.

- Le statut de l'enseignement catholique promulgué par la Conférence des Evêques de France le 14 mai 1992, revu et voté par le Conseil National de l'Enseignement Catholique le 15 février 2013 et adopté par l'Assemblée plénière de la Conférence des évêques de France de 18 avril 2013.

- Les Orientations Diocésaines 2013-2019

3. Notre communauté éducative :

La communauté éducative rassemble tous les élèves de l'école, leur famille, l'ensemble du personnel enseignant et non enseignant, les associations de l'école (OGEC, APEL), ainsi que la paroisse.

L'école est un lieu d'engagement et d'investissement, non de consommation. Les parents, premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, sont associés aux valeurs de l'école. Les enseignants assurent la pédagogie.

La communauté éducative est regroupée autour du chef d'établissement qui est garant de la mission d'enseignement, du vivre ensemble, d'évangélisation et garant du projet d'établissement devant les autorités académiques et diocésaines.

Le Conseil d'Etablissement, présidé par le chef d'établissement, est le lieu de représentation de notre communauté éducative. Il aide à la décision de tout ce qui engage l'identité de l'école. On y évalue le projet qui nous rassemble, en l'animant et en proposant les actions de régulation nécessaires.

4. L'accueil de chacun et le respect de tous :

Pour permettre l'accueil de chacun, la communauté éducative se mobilise afin de proposer un environnement accueillant, adapté et sécurisé. Des projets favorisant l'éducation à la citoyenneté, à la participation, à la solidarité, sont menés tout au long de l'année. A la lumière de l'Évangile, la paix se cultive chaque jour dans les actes et les paroles.

5. L'enfant au cœur d'un collectif :

Chaque enfant mérite une attention particulière pour être acteur de sa propre évolution. Peu à peu, il acquiert son autonomie, capacité à réfléchir par lui-même, au travers des apprentissages et des responsabilités adaptées à son niveau. Chaque enfant mérite le respect, l'intégrité et les encouragements au même titre que toute autre personne dans l'école. Chaque enfant fait partie d'un groupe. La vie de classe est privilégiée. L'enfant expérimente la dimension collective et s'approprie les règles du « vivre ensemble ». Le vivre ensemble implique d'abord le respect du règlement intérieur de l'école.

Celui-ci est appliqué par tous, enfants, parents et personnel.

L'ensemble du personnel a délégation d'autorité de la part du Chef d'établissement pour faire respecter ce règlement.

6. Une association pour la réussite de l'élève :

L'école s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre à chaque enfant d'acquérir le savoir de base : apprendre à parler, lire, écrire, compter et argumenter. Les familles s'engagent dans la scolarité de leur enfant au quotidien : le suivi des apprentissages, la prise en compte des recommandations et demandes des enseignants.

Dans le respect des instructions officielles en vigueur, l'enseignant accompagne chaque élève dans son cheminement vers des paliers d'apprentissage adaptés à ses capacités. L'enseignant peut collaborer avec l'enseignant spécialisé du réseau qui intervient dans l'école.

L'enseignant, expert, oriente vers une aide spécifique si besoin (psychologue scolaire, psychomotricien, orthophoniste...).

La famille s'engage à prendre contact avec les spécialistes identifiés.

Au fil de sa scolarité, l'école aide l'enfant à développer sa curiosité et s'ouvrir au monde. Il s'inscrit peu à peu dans une démarche de questionnement lui permettant de réfléchir par lui-même.

7. Une association pour l'ouverture sur le monde

L'ouverture au monde est un axe prioritaire. Dès la maternelle, les élèves sont initiés à l'anglais. Ils participent à des projets qui les éveillent : découverte de leur environnement proche, participation à des classes de découverte et à des projets européens...

L'accession à la culture est privilégiée par des visites, des spectacles, concerts, expositions, rencontres ...

La famille s'engage à adhérer à cette ouverture sur le monde.

8. Un engagement pastoral :

L'école Ste Anne est membre à part entière de la Paroisse d'Etables/Mer. A ce titre, c'est un lieu de référence explicite à Jésus Christ. On y propose, dans le respect des consciences, une découverte de Jésus Christ dès la maternelle. C'est aussi un lieu où chacun, enfant ou adulte, tente de cultiver au quotidien, dans sa relation à l'autre, « l'art de vivre ensemble en référence à Jésus Christ ».